

Raison sociale)
Adresse) de l'entreprise
Tel/Fax)

Chantier :
.....
.....

Trame du

SOSED Bâtiment

Schéma

d'Organisation

et de Suivi de

l'Évacuation des

Déchets

1) Objet du SOSED

Le **SOSED** (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets) est le **document établi par l'entreprise** dans lequel est détaillé l'ensemble des éléments d'un marché concernant la gestion des déchets sur le chantier.

A l'appui de son offre l'entrepreneur remet une notice technique préparatoire au SOSED (pré-SOSED), explicitant les dispositions d'organisation et de suivi qu'il prévoit pour assurer le tri, le suivi et la traçabilité des déchets du chantier.

Le SOSED proprement dit est soumis au visa du maître d'œuvre pendant la période de préparation du marché, par l'entrepreneur titulaire du marché. Il définit la mise en œuvre d'un **programme d'organisation et de suivi de l'évacuation** des déchets de chantier du bâtiment. Il quantifie les déchets du chantier dans les différentes classes de déchets, par corps d'état ou tous corps d'état ; le but étant de valoriser au maximum ces déchets, de les évacuer au plus proche et dans les meilleures conditions économiques.

A cette fin, l'entrepreneur aura apprécié au mieux et décrira les différents modes de tri et de sélection au poste de travail, sur chantier ou sur des plates-formes appropriées, tout comme elle aura précisé les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à évacuer.

Enfin les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux devront être précisés.

2) Étude de production :

a) Listes des produits :

Voir la liste des différentes catégories de matériaux ou produits, à charge pour l'entreprise de faire le distinguo entre :

- **Inertes** (à l'entreprise de les lister...)
- **DIB** (Déchets Industriels Banals) (à l'entreprise de les lister...)
- **DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) (à l'entreprise de les lister...)

b) Quantité par classe de produits :

- **Inertes : X m³**
- **DIB : X m³**
- **Enrobés : X m³**
- **DIS : X kg**

Précision importante : A noter qu'en cas de démolition, un audit préalable est nécessaire pour l'évaluation des quantités et la nature des déchets, mais il ne rentre pas dans le SOSED. Il est donc important que l'entreprise apprécie et précise les déchets produits par la démolition, de ceux générés par l'entreprise (emballages, etc...).

3) Mode de traitement des déchets

Selon le corps d'état et l'état d'avancement du chantier, préciser et détailler si :

- tri instantané sur chantier
- tri externalisé sur plate-forme
- tri sur poste de travail préalable
- tri mixte

4) Mode d'évacuation

Transport routier, fluvial, ferroviaire, autre (à préciser)

5) Lieu d'évacuation

- **Inertes :**
- **DIB :**
- **DIS :**
- **Lieu de recyclage ou de valorisation**

6) Bordereau de suivi

Un par transport, et par type, avec retour des bordereaux à l'entreprise et au Maître d'ouvrage (ainsi qu'au coordonnateur sécurité).

7) Mesures d'accompagnement

Information sur l'organisation, la manutention, les gestes et postures, etc.

Dossier d'accompagnement du « SOSED Bâtiment »

Guide pratique à l'usage des entreprises pour une meilleure prise en compte des déchets de chantiers du bâtiment

Pour aider les entreprises à élaborer leur « SOSED Bâtiment », ci-après répertoriées, sous forme de réflexion, les questions à se poser lors des différentes étapes d'un chantier :

☒ à la remise des prix :

Une visite du site de l'opération future est fortement conseillée avant la remise de l'offre.

Le tableau ci-dessous donne des exemples où la prise en compte des informations disponibles sur le site, les connaissances propres à l'entreprises confrontées aux demandes du Maître d'Ouvrage, permettent d'améliorer les réponses de l'entreprise.

Cahier des charges Environnemental de l'opération

déchets

Mode de transport

DONNEES SUR LE SITE	SAVOIR-FAIRE DE L'ENTREPRISE	DOCUMENTS CONTRACTUELS	REMISE DE L'OFFRE
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de filières locales d'élimination de certains déchets. • Existence de filières locales de recyclage pour certains matériaux. • Existence de voies fluviales à proximité du site. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances du coût des déchets par catégorie et selon une décomposition tenant compte des coûts de transport, de tri et de destruction ou stockage pour les déchets dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion spécifique des déchets par exemple par lot. 	<p>⇒ Répercuter le coût d'élimination des déchets dans la remise de prix avec justification selon les différents postes (tri, transport, valorisation ou stockage).</p> <p>⇒ Mettre en avant les connaissances déjà acquises par le personnel lors d'une formation interne à l'entreprise.</p>

☒ à la préparation de chantier

Pendant cette phase préparatoire, les entreprises doivent étudier attentivement les informations données par le **Cahier des Charges Environnemental** de l'opération projetée qui leur donnera une quantité d'informations sur le site en question.
De plus, une visite sur ce site avant le démarrage du chantier, même pour les entreprises intervenant en fin de chantier est fortement conseillée, afin d'appréhender en amont de la phase travaux, tous les problèmes susceptibles de se poser.

Le **COLLECTIF** établira le **plan environnemental de chantier**.

Cahier des charges
Environnemental de
l'opération

Présence de filière
ou de valorisation
des déchets

DONNEES A PRENDRE EN COMPTE	LES ACTIONS INDIVIDUELLES DE L'ENTREPRISE	LES ACTIONS DU COLLECTIF
<ul style="list-style-type: none"> Type de déchets valorisés à proximité du chantier. Voir la possibilité d'évacuer les déchets par voie fluviale. Situation géographique des plates-formes de regroupement et de tri des déchets de chantier les plus proches du site. 	<ul style="list-style-type: none"> Donner la liste des produits dangereux employés par l'entreprise. Donner la liste des produits polluants employés par l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un tri spécifique des produits dangereux. Prévoir un tri spécifique des produits polluants. Prévoir une zone de stockage des déchets liquides sur une aire étanche.
<ul style="list-style-type: none"> Type de déchets repris par les fournisseurs de l'entreprise. Optimisation du processus de mise en œuvre : % de déchets par rapport à la quantité mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Donner la nature et la quantité des déchets produits par l'entreprise selon l'avancement des travaux. Calculer au plus juste les quantités de matériaux à mettre en œuvre, réduire mes pourcentages de chutes et le volume des déchets. Préfabriquer au maximum en atelier pour limiter les chutes sur le chantier. Evaluer et envisager la déconstruction. 	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher à proximité du site les professionnels des déchets et les filières d'élimination, de valorisation et d'incinération. Prendre des accords avec un transporteur et les sociétés spécialisées pour le traitement des déchets. Prévoir et installer le nombre de bennes (avec pictogramme) en conséquence. Mettre à disposition des sacs ou conteneurs pour faciliter le transport des déchets depuis la zone de production jusqu'à la benne appropriée.
<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des accords antérieurs au démarrage du chantier, passés entre les fournisseurs et les entreprises concernant la reprise des emballages. 	<ul style="list-style-type: none"> Demander aux fournisseurs une documentation sur leurs emballages. Demander aux fournisseurs si les emballages sont consignés ou repris lors d'une livraison ultérieure. Privilégier les fournisseurs qui proposent des emballages réduits. 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une benne pour la valorisation des déchets d'emballage (avec couvercle pour les cartons).

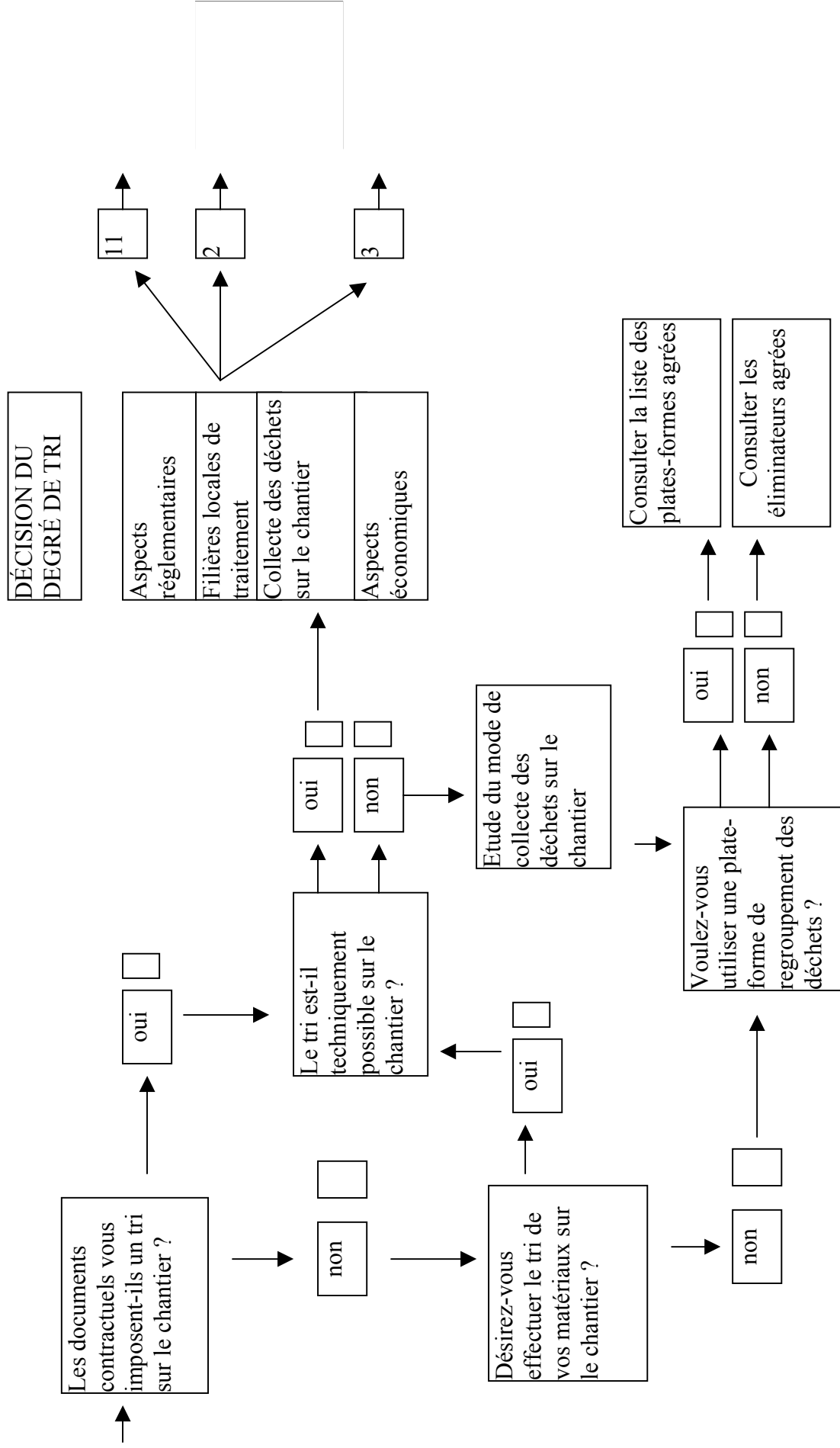
**Cahier des charges
Environnemental de
l'opération**

DONNEES A PRENDRE EN COMPTE	LES ACTIONS INDIVIDUELLES DE L'ENTREPRISE	LES ACTIONS DU COLLECTIF
		<ul style="list-style-type: none"> • Installer des poubelles pour les déchets ménagers et étudier le ramassage de ces déchets avec les concessionnaires locaux.
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le personnel de l'entreprise (y compris les intérimaires) à la gestion des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une sensibilisation dans le cadre du chantier (en relation avec l'organisation du chantier).

☒ à la gestion du chantier :

DONNEES A PRENDRE EN COMPTE	LES ACTIONS INDIVIDUELLES DE L'ENTREPRISE	LES ACTION DU COLLECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Tri spécifique des produits polluants. • Stockage dans un fût des déchets liquides (sur une aire étanche) ; les fûts seront évacués par une entreprise spécialisée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les produits dangereux et / ou polluants, y compris les matériaux ayant subi un traitement polluant employés ou mis en œuvre par l'entreprise. • Trier les déchets dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller le tri des déchets notamment les déchets dangereux. • Emballer et étiqueter les déchets dangereux avant de les confier à un éliminateur agréée. Ils seront accompagnés d'un bordereau administratif de suivi.
<ul style="list-style-type: none"> • Installation de bennes avec pictogramme en fonction du type de gestion retenu lors de la préparation de chantier. • Connaissance des filières d'élimination, de valorisation et d'incinération locales. • Accords avec transporteurs et sociétés spécialisés dans la gestion des déchets. • Mise à disposition de sacs ou conteneurs pour faciliter le transport des déchets depuis la zone de production jusqu'à la benne appropriée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Trier les déchets conformément aux décisions prises lors de la phase de préparation en tenant compte des éventuels traitements subis par les matériaux (qui peuvent modifier le classement des déchets associés). • Mettre en œuvre les matériaux de manière économe afin de limiter les volumes des déchets. • Utiliser les conteneurs de faible volume pour transporter les déchets à l'intérieur de l'emprise du chantier jusqu'aux bennes appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion des déchets : il n'est pas souhaitable d'intégrer la gestion des déchets dans le compte prorata (participation des entreprises en fonction du montant du lot et non en fonction de la contribution effective de l'entreprise).
<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une benne de valorisation des déchets d'emballage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si les emballages ne sont pas repris par les industriels, séparer les emballages (non souillés) des autres déchets et les déposer dans la benne destinée à cet effet. • Ne pas brûler les papiers, cartons... 	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets d'emballage doivent être cédés par contrat soit : <ul style="list-style-type: none"> - à l'exploitant d'une installation classée agréée, - à un intervenant assurant une activité de transport, négoce ou courtage de déchets, • ou être valorisés dans une installation agréée (garder la preuve de la destination des déchets d'emballages).
<ul style="list-style-type: none"> • Installation de poubelles pour les déchets ménagers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les poubelles de déchets ménagers après les repas... • Optimiser la gestion des déchets par sensibilisation des compagnons (y compris les intérimaires). 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une nouvelle sensibilisation si nécessaire.

Organigramme de gestion des déchets de chantier de bâtiment



Récapitulatif des documents mis à disposition des entreprises

Les clauses relatives aux travaux de bâtiment figurent dans le règlement de consultation et dans des pièces types qui sont des documents contractuels :

- *Marchés publics* :
 - ✓ **CCAG** : Cahier des clauses administratives générales (Ministères Logement/Equipement)
 - ✓ **CCAP** : Cahier des clauses techniques administratives (Maîtres d'ouvrage/Maîtres d'œuvre)
 - ✓ **CCTP** : Cahier des clauses techniques et particulières (Maîtres d'ouvrage/maîtres d'œuvre)
 - ✓ **DPGF** : Décomposition prix global et forfaitaire
- *Marchés privés* :
 - ✓ **Norme NF P03-001** (AFNOR)
 - ✓ **CCAP** : Cahier des clauses administratives particulières (Maîtres d'ouvrage/Maîtres d'œuvre)
 - ✓ **CCTP** : Cahier des clauses techniques et particulières (Maîtres d'ouvrage/Maîtres d'œuvre)
 - ✓ **DPGF** : Décomposition prix global et forfaitaire

Pour répondre à ces obligations et aider les entreprises, différents documents d'aide aux entreprises existent :

- ✓ **Recommandation** n° T2-2000 du GPEM (Groupe Permanent auprès de la Commission Centrale des marchés) : a pour objet de fournir aux maîtres d'ouvrage les moyens susceptibles de favoriser l'adaptation des pratiques du Bâtiment à la réglementation sur les déchets, notamment à l'accent mis sur la nécessité de leur valorisation.
- ✓ **Dossier d'accompagnement** du « SOSED Bâtiment » à l'usage des entreprises pour une meilleure prise en compte des déchets de chantiers du bâtiment : Sont recensés :
 - les questions à se poser lors des différentes étapes du chantier
 - l'organigramme de gestion des déchets de chantier du bâtiment
 - la liste des différents types de déchets de chantier du bâtiment
- ✓ **Trame du SOSED Bâtiment**
- ✓ **Bordereau de suivi**

29/05/2001

